



Canadian Centre for Occupational Health and Safety Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Plan d'accessibilité 2026-2028

Décembre 2025

Table of Contents

INTRODUCTION.....	3
GÉNÉRALITÉS	4
<i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>	4
Rétroaction	5
Autres formats	5
Résumé	6
À propos du CCHST	6
PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ	8
EMPLOI	8
ENVIRONNEMENT BÂTI	9
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC).....	10
COMMUNICATIONS (autres que les TIC)	12
ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS.....	13
CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET SERVICES	14
TRANSPORT.....	17
CONSULTATIONS ET CONSIDÉRATIONS.....	17
Indicateurs d'équité en matière d'emploi.....	17
Sondage auprès des employés sur l'accessibilité	18
Rétroaction des employés.....	18
Sondage auprès des clients	18
Indicateurs du sondage sur l'engagement des employés	18
Examen des politiques, procédures et pratiques	18
Experts externes en la matière / organisations externes.....	18

INTRODUCTION

En tant que centre d'excellence au service du bien-être global des travailleurs au Canada, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) s'engage à assurer l'accessibilité dans toutes les facettes de ses activités comme prestataire de services et employeur. Notre Plan d'accessibilité est élaboré afin de répondre aux exigences législatives de la Loi canadienne sur l'accessibilité; toutefois, il reflète surtout notre engagement à veiller à ce que nos programmes, nos services et nos pratiques en matière d'emploi placent l'accessibilité au cœur de nos réflexions.

Au cours des trois prochaines années, nous prendrons des mesures concrètes pour maintenir notre élan et respecter les engagements de ce Plan, solliciterons des commentaires et des consultations sur nos progrès, et rendrons compte du chemin parcouru.

Le Plan s'améliorera continuellement à mesure que nous intégrerons les commentaires issus de futures consultations et que de nouveaux développements surviendront. En nous engageant à créer une organisation sans obstacles, nous franchissons des étapes encore plus importantes pour améliorer le bien-être global de tous les travailleurs au Canada.

Anne Tennier, ing., EP
Présidente et première dirigeante
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

GÉNÉRALITÉS

Loi canadienne sur l'accessibilité

Entrée en vigueur en 2019, la Loi canadienne sur l'accessibilité (la Loi) vise à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. La *Loi* impose aux entités réglementées, notamment le gouvernement fédéral, le Parlement et le secteur privé sous réglementation fédérale, l'obligation de reconnaître, d'éliminer et de prévenir de manière proactive les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées dans sept domaines prioritaires :

- l'emploi;
- l'environnement bâti;
- les technologies de l'information et des communications;
- les communications;
- l'acquisition de biens, de services et d'installations;
- la conception et la prestation de programmes et de services;
- le transport.

La *Loi* définit un « obstacle » comme suit :

Tout élément — notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique — qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. (barrier)

La *Loi* définit un « handicap » comme suit :

Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.

Les entités réglementées sont tenues :

- de préparer, en consultation avec des personnes handicapées, un plan triennal sur l'accessibilité qui décrit la manière dont l'entité réglementée reconnaîtra, éliminera et préviendra les obstacles à l'accessibilité;
- de publier un rapport d'étape annuel qui décrit la manière dont l'entité réglementée met en œuvre son plan sur l'accessibilité;
- de mettre en œuvre un processus pour recueillir la rétroaction sur le plan sur l'accessibilité et le rapport d'étape, pour traiter la rétroaction reçue et pour y répondre.

Rétroaction

Nous vous invitons à nous communiquer votre rétroaction sur la mise en œuvre de notre Plan sur l'accessibilité, sur nos progrès et sur les obstacles que vous avez pu rencontrer ou observer, que vous soyez un employé, un client, un membre du public ou un membre d'un groupe représentant les intérêts des personnes handicapées.

Notre directrice des ressources humaines est chargée de recevoir la rétroaction sur l'accessibilité et d'assurer la coordination avec les experts internes qui supervisent chacun des domaines prioritaires. Vous pouvez transmettre votre rétroaction de l'une des façons suivantes :

- À l'aide du formulaire de rétroaction sur l'accessibilité
- Par courriel : accessibility@ccohs.ca
Par téléphone : 1-800-668-4284
- Par la poste : 135, rue Hunter Est
Hamilton (Ontario) L8N 1M5

L'accusé de réception sera transmis dans le même format que celui qui a été utilisé pour transmettre la rétroaction, à moins qu'il ne soit demandé d'utiliser un format différent. Si la rétroaction est communiquée de façon anonyme, aucun accusé de réception ne sera envoyé.

Autres formats

Nous fournirons sur demande tout renseignement relatif à notre Plan sur l'accessibilité, rapport d'avancement ou à notre processus de rétroaction dans d'autres formats, soit en imprimé, en gros caractères, en braille, en format audio (français et anglais) ou en format électronique compatible avec la technologie d'adaptation qui aide les personnes handicapées. Les demandes de documentation en braille ou en format audio seront traitées dans un délai de 45 jours ouvrables suivant la demande. Toutes les autres demandes seront traitées dans un délai de 15 jours ouvrables.

Résumé

Grâce aux consultations qu'il a menées et à l'examen qu'il a réalisé de ses politiques, procédures, pratiques et autres indicateurs actuels, le CCHST a formulé les grands buts suivants pour son premier Plan sur l'accessibilité :

- Notre but en matière d'emploi est d'éliminer les obstacles dans le processus de recrutement et de sélection (embauche), et d'améliorer l'expérience des employés pour ce qui a trait au caractère inclusif de nos politiques, procédures et pratiques en tant qu'employeur.
- Notre but en matière d'environnement bâti est de travailler en partenariat avec la gestion immobilière et avec Services publics et Approvisionnement Canada afin d'améliorer l'accessibilité de notre immeuble et de continuer à promouvoir un milieu sans parfum.
- Notre but en matière de technologies de l'information et des communications est de fournir à tous les utilisateurs, y compris aux personnes handicapées, des outils modernes qui améliorent la productivité et l'efficacité, tout en offrant un environnement technologique favorable et inclusif.
- Notre but en matière de communications est de fournir des renseignements et des services crédibles dans un langage clair, qui sont inclusifs et facilement accessibles aux personnes handicapées.
- Notre but en matière d'acquisition est de moderniser nos pratiques afin que les biens et les services que nous achetons soient accessibles.
- Notre but en matière de conception et de prestation de produits et de services est d'examiner chaque produit et service afin de déterminer comment nous pouvons reconnaître, éliminer et prévenir les obstacles.

Notre plan décrit les obstacles identifiés lors de nos consultations, ainsi que les objectifs spécifiques que le CCHST entreprendra pour atteindre ces buts, et nos progrès sur les points ci-dessus sont décrits dans le présent rapport d'avancement.

À propos du CCHST

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est un organisme du gouvernement fédéral qui rend compte au Parlement du Canada par l'entremise du ministre du Travail. Le CCHST est dirigé par un conseil des gouverneurs qui représente les différents gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux), les employeurs et les travailleurs, une structure qui garantit une approche équilibrée et impartiale.

Le CCHST a pour mandat de promouvoir la santé et la sécurité au travail, et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs au Canada. Pour ce faire :

- il facilite la consultation et la collaboration entre les sphères de compétence fédérale, provinciale et territoriale, et il favorise la participation des travailleurs et des employeurs;
- il offre des conseils et des ressources crédibles ainsi que des produits et des services innovants et faciles d'accès pour aider à prévenir les accidents et les maladies liés au travail;
- il joue un rôle de centre national disposant de données statistiques et d'autres renseignements dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Le CCHST est situé à Hamilton, en Ontario, et 110 employés équivalents temps plein y travaillent.

Depuis plus de 40 ans, le CCHST est motivé et inspiré par le principe directeur selon lequel chacun a un droit fondamental à un milieu de travail sain et sûr. Grâce à ses programmes et à ses services, qui sont fondés sur ses connaissances, soutenus par son engagement et concrétisés par ses actions, le CCHST préconise la santé et le bien-être physiques et psychologiques globaux des travailleurs au Canada en fournissant aux milieux de travail et aux travailleurs les renseignements dont ils ont besoin pour rendre les lieux de travail sains et sûrs.

PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ

EMPLOI

Le but du pilier « Emploi » de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* est de faciliter l'accès aux possibilités d'emploi et d'offrir des milieux de travail accessibles.

Être un employeur diversifié et inclusif est une priorité pour le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Le CCHST a réalisé des progrès significatifs dans l'atteinte des objectifs de son premier Plan d'accessibilité triennal (2022), notamment en :

- Améliorer notre politique et notre procédure d'embauche en appliquant une optique d'accessibilité, rendre l'information disponible et accessible aux personnes à la recherche d'emploi ainsi qu'aux candidats internes et externes. Les candidats sont soutenus pour pouvoir se présenter à des postes à leur plein potentiel.
- Plusieurs de nos autres politiques, procédures et pratiques clés en matière d'emploi ont été améliorées en y intégrant une perspective d'accessibilité, et l'information est rendue disponible et accessible aux employés afin de les soutenir dans l'atteinte de leur plein potentiel.
- Les employés ont reçu une formation sur la neurodiversité, et des campagnes de sensibilisation ont appuyé les efforts visant à mettre en valeur les talents et les contributions des personnes neurodivergentes.
- Nous avons sollicité, et continuons de solliciter, les commentaires de notre personnel expérimenté concernant nos efforts et nos pratiques, et nous y répondons en prenant des mesures concrètes.

L'objectif du CCHST pour ce pilier, dans le cadre de ce Plan triennal, est d'offrir aux personnes en situation de handicap un accès équitable aux possibilités de carrière et d'avancement, ainsi qu'une expérience d'emploi exempte de barrières physiques et psychosociales.

Cet objectif est éclairé par les consultations, qui nous ont indiqué que :

- Les employés souhaitent se sentir en confiance lorsqu'ils expriment leurs besoins en matière d'accommodement ou de soutien, à toutes les étapes du cycle d'emploi
- Les gestionnaires souhaitent disposer des outils et des ressources nécessaires pour mener ces conversations de façon efficace

Les objectifs de ce pilier pour ce Plan triennal sont les suivants :

- Poursuivre nos efforts pour soutenir les employés neurodivergents en favorisant des pratiques de leadership inclusives et en offrant de la formation à l'ensemble des gestionnaires.
- Consulter les employés et les parties prenantes afin d'améliorer les politiques et les pratiques, et veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes et efficaces.
- Intégrer l'accessibilité à toutes les étapes du cycle de vie de l'employé — du recrutement à l'accueil et l'intégration, en passant par la formation, la gestion du rendement et la gestion des talents — afin que l'inclusion soit constamment priorisée et mise en pratique.

ENVIRONNEMENT BÂTI

Le but du pilier de l'environnement bâti de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* est de veiller à ce que toutes les personnes puissent circuler librement dans les édifices fédéraux et les espaces publics.

Notre bâtiment physique est un espace loué, géré par une organisation tierce en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), et conçu pour respecter ou dépasser les normes d'accessibilité en vigueur. Le CCHST a réalisé des progrès significatifs dans l'atteinte des objectifs de son premier Plan d'accessibilité triennal (2022) en collaborant avec SPAC à l'audit d'accessibilité de notre édifice et à l'élaboration de plans d'action.

L'objectif du CCHST pour ce pilier, pour cette période de trois ans, est de poursuivre la collaboration avec la gestion immobilière et Services publics et Approvisionnement Canada afin d'améliorer l'accessibilité de notre édifice et de continuer à renforcer un environnement sans parfum.

Cet objectif est éclairé par les consultations, qui nous ont indiqué que :

- L'accessibilité des places de stationnement et des allées extérieures peut parfois être compromise
- Les entrées de l'édifice ne sont pas accessibles aux personnes ayant des limitations de mobilité
- La navigation dans le bâtiment peut être difficile
- Il existe des problèmes d'éclairage dans certaines zones de notre édifice

Les objectifs de ce pilier sont les suivants :

- Collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada afin de veiller à ce que tous les nouveaux aménagements ou travaux de construction soient accessibles
- Évaluer les installations existantes pour déterminer les améliorations potentielles en matière d'accessibilité à intégrer aux projets prévus ou futurs
- Mobiliser continuellement les parties prenantes internes et externes pour repérer et éliminer les obstacles dans l'environnement bâti, et utiliser des technologies novatrices pour soutenir l'accessibilité

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

L'objectif du pilier de l'environnement bâti de la Loi canadienne sur l'accessibilité est de veiller à ce que toutes les personnes puissent circuler librement dans les édifices fédéraux et les espaces publics.

Le CCHST a toujours déployé des efforts soutenus pour améliorer l'accessibilité de nos technologies, notamment grâce à des formations proactives sur les normes d'accessibilité des logiciels et à des examens d'accessibilité des nouveaux produits. Le CCHST a réalisé des progrès significatifs dans l'atteinte des objectifs de son premier Plan d'accessibilité triennal (2022) en :

- Intégrer systématiquement l'accessibilité à nos plateformes et services numériques. Chaque projet est mené avec un engagement clair envers la conformité aux normes WCAG 2.1 AA, afin que les sites Web et les applications soient inclusifs et utilisables par tous. Plutôt que de considérer l'accessibilité comme une initiative ponctuelle, ce travail est intégré au processus de conception et de développement pour chaque projet, garantissant que chaque livrable respecte les exigences d'accessibilité établies.
- Pour vérifier la conformité, des outils reconnus dans l'industrie sont utilisés tout au long du processus de test. Les lecteurs d'écran comme NVDA et JAWS demeurent essentiels aux évaluations d'accessibilité, appuyés par des extensions de navigateur fiables et des vérifications manuelles pour valider la convivialité dans divers scénarios. Cette combinaison de méthodes automatisées et manuelles permet d'assurer que l'accessibilité est non seulement conforme sur le plan technique, mais aussi réellement efficace pour les utilisateurs finaux.

- Des mises à niveau et des améliorations ont été apportées aux systèmes existants du CCHST afin d'en accroître l'accessibilité. Cela comprend des mises à jour du Portail de sécurité des entreprises, de CANManage, du site Web du CCHST, de l'Évaluation d'équipe psychologiquement sécuritaire (PSTA), des plateformes de commerce électronique et de WHMIS.org. . Chacun de ces systèmes a fait l'objet d'améliorations visant à mieux soutenir les utilisateurs ayant des besoins variés et à s'harmoniser avec les exigences des WCAG.
- Pour renforcer l'expertise interne, des cours en ligne ont été achetés et offerts aux développeurs Web ainsi qu'aux concepteurs UX/UI. Cette formation permet d'intégrer directement les principes d'accessibilité dans le processus de conception et de développement, dotant le personnel des connaissances et compétences nécessaires pour maintenir et faire progresser l'accessibilité dans toutes les initiatives liées aux TIC.

L'objectif du CCHST pour ce pilier, pour cette période de trois ans, est de fournir à tous les utilisateurs, y compris les personnes en situation de handicap, des outils modernes qui favorisent la productivité et améliorent l'efficacité, tout en offrant un environnement technologique inclusif et soutenant.

Cet objectif est éclairé par les consultations, qui nous ont indiqué que :

- Les systèmes sont incompatibles avec les technologies d'assistance
- Les systèmes ne sont pas conçus de façon native avec des fonctionnalités d'accessibilité pour les personnes qui n'utilisent pas de technologies d'assistance

Les objectifs de ce pilier sont les suivants :

- Renforcer l'accessibilité en continuant de veiller à ce que les systèmes, le matériel et les logiciels développés à l'interne ou acquis respectent les normes d'accessibilité modernes • élaborer et communiquer des politiques et des procédures relatives aux technologies de services numériques accessibles
- Continuer d'intégrer systématiquement l'accessibilité à nos plateformes et services numériques durant le processus de conception et de développement, projet par projet, afin que chaque livrable respecte les exigences d'accessibilité établies
- Poursuivre le développement professionnel pour soutenir ces pratiques; la formation et les cours de perfectionnement offerts aux employés des Services numériques renforceront davantage l'expertise et garantiront que les efforts

en matière d'accessibilité demeurent alignés sur l'évolution des normes et des pratiques exemplaires

COMMUNICATIONS (autres que les TIC)

Le but du pilier « Communications » de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* est de garantir aux personnes handicapées des services et des espaces exempts d'obstacles.

Le CCHST s'engage à offrir des communications accessibles et produit du matériel dans plusieurs formats accessibles. Le CCHST a réalisé des progrès significatifs dans l'atteinte des objectifs de son premier Plan d'accessibilité triennal (2022) en :

- Intégrer les principes d'accessibilité et de langage clair dans l'ensemble des canaux de communication de l'organisation.
- Les communications visuelles ont également progressé : 86,7 % des affiches ont été mises à jour pour répondre aux normes d'accessibilité, et des travaux sont en cours pour appliquer les mêmes normes aux infographies. Les améliorations du site Web du CCHST se poursuivent directement à la suite de l'audit d'accessibilité réalisé en mars 2024, garantissant que le contenu numérique demeure conforme et adapté aux besoins des utilisateurs.
- Notre campagne nationale *Épelle-le clairement* continue d'être diffusée sur les médias sociaux, dans les infolettres et lors d'événements, afin de sensibiliser le public à l'importance d'utiliser un langage clair dans les communications en santé et sécurité. Cette initiative renforce notre engagement envers la clarté et l'inclusivité dans toutes les communications destinées au public.
- Tous les nouveaux produits de communication — y compris les documents, affiches, infographies, balados et vidéos — sont désormais produits conformément aux exigences d'accessibilité. Cela comprend la fourniture de descriptions alternatives, de transcriptions et de formats texte seulement, afin d'assurer l'accessibilité du contenu pour tous les publics. De plus, nous continuons d'offrir des options en langue des signes pour les événements organisés, notamment les webinaires de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité ainsi que le Forum du CCHST, élargissant ainsi l'accessibilité pour les participants.
- Ensemble, ces efforts démontrent des progrès significatifs pour garantir que nos pratiques de communication sont inclusives, accessibles et alignées sur les meilleures pratiques en matière de langage clair et de normes d'accessibilité.

L'objectif du CCHST pour ce pilier, pour cette période de trois ans, est de continuer à offrir des ressources et des services d'information crédibles, rédigés dans un langage

clair, facilement accessibles et inclusifs pour les personnes en situation de handicap.

Cet objectif est éclairé par les consultations, qui nous ont fait part des obstacles suivants :

- Certaines communications sont trop longues, complexes et de nature trop académique
- Les communications internes ne sont pas toujours claires et sont souvent trop longues
- Un langage plus clair et plus inclusif pourrait être utilisé dans les communications destinées aux employés
- Des tailles de police plus grandes pourraient être utilisées
- La navigation sur notre site Web pourrait être améliorée
- Le site Web n'est pas convivial pour les lecteurs d'accessibilité
- Trop d'acronymes sont utilisés dans les communications
- L'apparence et la mise en page du site Web manquent de cohérence, ce qui peut créer de la confusion

Les objectifs de ce pilier sont les suivants :

- Effectuer un examen complet du contenu du Guide de style du CCHST, accessible sur l'intranet monCCHST pour l'ensemble du personnel, afin de l'harmoniser avec l'évolution des directives en matière de communication en langage clair. Cela garantit que nos documents demeurent clairs, inclusifs et conviviaux
- Continuer de promouvoir la campagne *Épelle-le clairement* du CCHST afin de sensibiliser à l'importance de communiquer en langage clair
- Veiller à ce que le contenu numérique interne et externe soit accessible
- Offrir des produits de communication et des événements dans des formats accessibles

ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS

Le but du pilier « Acquisition » de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* est de garantir l'accessibilité de l'acquisition de biens, de services et d'installations.

Le CCHST s'engage à l'acquisition de biens et de services accessibles ainsi qu'à offrir une expérience accessible aux personnes qui obtiennent des services auprès de nous. Le CCHST a réalisé des progrès significatifs dans l'atteinte des objectifs de son premier Plan d'accessibilité triennal (2022) en :

- Intégrer les considérations d'accessibilité dans nos pratiques financières et d'approvisionnement. Les membres de l'équipe des Finances responsables de l'approvisionnement ont suivi avec succès un cours visant à renforcer les processus d'approvisionnement inclusifs. Cette réalisation garantit que les exigences en matière d'accessibilité sont appliquées de façon constante lors de l'évaluation des fournisseurs, des produits et des services, et que les décisions d'approvisionnement s'harmonisent avec les objectifs organisationnels en matière d'accessibilité.

L'objectif du CCHST pour ce pilier est de poursuivre la modernisation de nos pratiques d'approvisionnement afin que les biens et services que nous acquérons soient accessibles. Cet objectif est éclairé par les consultations, qui nous ont indiqué l'obstacle suivant :

- L'accessibilité n'est pas suffisamment prise en compte dans le processus d'approvisionnement

Les objectifs de ce pilier sont les suivants :

- Intégrer l'accessibilité dans nos documents, modèles et lignes directrices liés à l'approvisionnement et aux contrats

CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET SERVICES

Le but du pilier « Conception et prestation de programmes et de services » de la Loi canadienne sur l'accessibilité est de veiller à ce que la population canadienne bénéficie de services accessibles à tous.

Le CCHST accorde la priorité à l'accessibilité dans la conception et la prestation de ses produits et services. Le CCHST a réalisé des progrès significatifs dans l'atteinte des objectifs de son premier Plan d'accessibilité triennal (2022) en :

- Notre équipe a suivi un programme complet de formation axé sur la rédaction en langage clair et ses principes, renforçant ainsi notre engagement envers une communication claire et inclusive. Toutes les publications PDF actuelles et nouvelles sont désormais entièrement accessibles, avec du texte alternatif

fourni pour toutes les images non décoratives et l'application du langage clair aux tableaux et au contenu lorsque cela est possible.

- L'accessibilité a également été intégrée à nos outils d'évaluation. Le sondage de satisfaction des demandes de renseignements est maintenant entièrement compatible avec les lecteurs d'écran en anglais et en français, avec les attributs linguistiques appropriés appliqués lors du passage d'une langue à l'autre. Le sondage peut être navigué uniquement au clavier et demeure fonctionnel avec la loupe Windows activée, assurant ainsi son utilisation par des personnes ayant des besoins variés. Pour renforcer davantage nos pratiques, notre équipe ainsi que l'équipe des Communications ont participé au cours *Rédiger du texte alternatif pour l'accessibilité* offert par Services d'accessibilité Canada.
- Dans le domaine de l'apprentissage en ligne, les nouveaux cours du CCHST sont évalués à l'aide du lecteur d'écran NVDA, et tous les nouveaux cours comprennent désormais des sous-titres. Le système de gestion de l'apprentissage a été mis à jour pour prendre en charge la fonctionnalité de sous-titrage, et tous les employés des Services éducatifs ont reçu une formation sur les normes WCAG en matière de contraste. Une formation sur l'accessibilité liée au mouvement est prévue pour 2025. Des améliorations ont également été introduites pour soutenir les apprenants ayant une déficience visuelle, notamment la capacité d'ajouter de l'audio descriptif et du texte aux animations. Bien que cette fonctionnalité ne soit pas encore entièrement mise en œuvre, nous prévoyons offrir deux versions des vidéos — l'une avec texte descriptif et l'autre sans — afin d'équilibrer l'accessibilité et la clarté pédagogique.
- La technologie héritée qui ne prenait pas en charge les lecteurs d'écran a été abandonnée, et tous les cours ont été migrés vers Rise, une plateforme qui permet l'utilisation de technologies de lecture d'écran.
- De nouvelles initiatives ont élargi nos efforts en matière d'accessibilité. Nous avons consulté des experts en la matière afin de nous assurer que les fonctionnalités d'accessibilité répondent aux besoins des clients, en intégrant leurs commentaires pour améliorer les cours subséquents. Des mises à niveau standard ont été mises en œuvre dans Rise pour mieux répondre aux exigences d'accessibilité, notamment en offrant des solutions accessibles aux activités de type glisser-déposer. Nous explorons également l'intégration de la langue des signes, en commençant par l'ASL dans notre cours *Violence en milieu de travail*, avec une possibilité d'expansion à d'autres cours à l'avenir.

- L'accessibilité a été examinée sous les angles neurologique, verbal, visuel et auditif. Pour les apprenants neurodivergents ou anxieux, des changements tels que le remplacement du « X » rouge par un symbole gris pâle pour les réponses incorrectes, la suppression de la musique de fond pour réduire la surcharge cognitive et la fourniture de rétroactions propres à chaque réponse ont amélioré la convivialité. L'accessibilité auditive a été renforcée par la suppression de l'audio intégré afin d'éviter la duplication avec les lecteurs d'écran, tandis que l'accessibilité visuelle a été améliorée grâce à des ajustements aux palettes de couleurs des cours, à une opacité accrue des superpositions d'images et à une classification plus rigoureuse des images comme informatives ou décoratives.

L'objectif du CCHST pour ce pilier, pour cette période de trois ans, est de continuer à examiner chacun de nos produits et services afin de déterminer comment nous pouvons y intégrer davantage de fonctionnalités d'accessibilité.

Cet objectif est éclairé par les consultations, qui nous ont fait part des obstacles suivants :

- Tous nos cours d'apprentissage en ligne ne sont pas entièrement accessibles
- Les produits et logiciels que nous utilisons peuvent créer des limites en matière d'accessibilité
- Une plus grande participation des groupes spécialisés en accessibilité est nécessaire dans l'examen de nos produits
- Davantage d'expertise interne formée en accessibilité est requise pour la production de nos cours et de notre contenu

Les objectifs de ce pilier sont les suivants :

- Explorer l'ajout de sondages sur l'accessibilité à la fin des cours afin d'assurer la conformité aux exigences WCAG et de recueillir de précieux commentaires de la part des apprenants
- Utiliser des sondages auprès des clients portant sur l'accessibilité des produits et services afin de déterminer si les utilisateurs rencontrent des obstacles en matière d'accessibilité
- Consulter divers experts en la matière afin de déterminer si les fonctionnalités d'accessibilité répondent aux besoins de leurs clients
- Examiner les résultats afin de déterminer les améliorations à apporter aux produits et services existants
- Intégrer les commentaires liés à l'accessibilité dans nos cours en ligne et mettre en œuvre les changements nécessaires

- Offrir une formation en accessibilité aux personnes qui développent et conçoivent des produits et services
- Ajouter la langue des signes à divers produits et procédures lorsque cela est possible
- Examiner l'accessibilité sur les plans neurologique, verbal, visuel et auditif
- Veiller à ce que les nouveaux produits et services soient conformes au Plan d'accessibilité

TRANSPORT

L'objectif du pilier « Transport » de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* est de garantir un réseau de transport fédéral exempt d'obstacles.

Le CCHST n'est pas concerné par les activités liées au transport. Le pilier est mentionné ici en tant qu'exigence de la *Loi*, mais il n'y a pas d'activités applicables au CCHST.

CONSULTATIONS ET CONSIDÉRATIONS

Les consultations et considérations qui nous ont aidés à cerner les obstacles et à orienter notre plan comprenaient :

- Indicateurs d'équité en matière d'emploi
- Sondage auprès des employés sur l'accessibilité
- Rétroaction des employés
- Sondage auprès des clients
- Indicateurs du sondage sur l'engagement des employés
- Examen des politiques, procédures et pratiques
- Experts externes en la matière / organisations externes

Indicateurs d'équité en matière d'emploi

Les personnes en situation de handicap représentent plus de 9,3 % de la main-d'œuvre au CCHST, dépassant la disponibilité sur le marché du travail, qui est de 6,1 % selon les données sur la main-d'œuvre en matière d'équité en emploi.

Cet indicateur reflète les efforts positifs déployés au sein de notre culture organisationnelle, où les employés peuvent s'auto-identifier, ainsi qu'une occasion de renforcer notre inclusivité en tant qu'employeur et fournisseur de services grâce aux consultations et aux contributions de notre personnel, notamment dans le cadre de ce Plan d'accessibilité.

Sondage auprès des employés sur l'accessibilité

Un sondage sur l'accessibilité a été lancé auprès de tous les employés et était offert pour participation volontaire entre le [date] et le [date], avec la possibilité de répondre de façon anonyme. Environ 60 % des employés du CCHST y ont répondu afin de contribuer à l'élaboration de notre Plan d'accessibilité.

Rétroaction des employés

Au cours de l'année, les Ressources humaines ont pris en compte les commentaires des employés ayant utilisé nos services d'adaptation et de gestion de l'invalidité.

Sondage auprès des clients

Le CCHST a mené un sondage en ligne auprès des utilisateurs publics de nos services concernant leurs besoins en matière d'accessibilité et a reçu six réponses.

Indicateurs du sondage sur l'engagement des employés

Nous avons pris en considération les résultats de notre sondage sur l'engagement des employés de 2023, particulièrement dans les domaines de la diversité et de l'inclusion, de la sécurité, de la santé mentale, de l'équilibre travail-vie personnelle, de la culture organisationnelle, ainsi que de l'information et des communications.

Examen des politiques, procédures et pratiques

Nous avons examiné nos politiques, procédures et pratiques pertinentes afin d'identifier les principaux domaines à améliorer pour renforcer notre accessibilité.

Experts externes en la matière / organisations externes

- Services publics et Approvisionnement Canada a été consulté concernant l'accessibilité de notre immeuble.
- Le CCHST a consulté et partagé à l'interne les ressources, formations et occasions de réseautage offertes par Infinity – le Réseau des fonctionnaires neurodivergents.
- Des experts ont été consultés en matière d'apprentissage en ligne afin d'améliorer l'accessibilité des cours en ligne.